

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2025

Etaient présents : Mmes FRANCOIS, SOUM-GLAUDE

Mrs : AZEMA, BETEILLE, CANAL, HERRERO, MICHEL, PALAU

Absents : Mme FUMEY, Mr FOUCQUE

Procurations : Mme VINCENT à Mr CANAL

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 07 AVRIL 2025

Le procès-verbal de la séance du 07 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes pour 2025 aux différentes associations.

ASSOCIATIONS	MONTANT 2025
Foyer Rural	2000 €
Age d'Or	500 €
Amicale de pétanque	300 €
Amicale philatélique	550 €
Club de billard	300 €
Amicale du Sunde	4000 €
Association des parents d'Elèves	800 €
C.R. Archéologique	50 €
Ligue des droits de l'homme	50 €
Lutte contre le cancer	50 €
Prévention routière	150 €
Croix rouge	50 €
ADEPAPE	50 €
Asst des Maires	237 €
Afdaim	200 €
Chambre des Métiers	228 €
Cooperative scolaire	600 €
APAJH 11	500 €
SECOURS POPULAIRE	50 €
ASSOC. COCCINELLES	1000 €
OIT	100 €
SAPEURS POMPIERS - ALZONNE	100 €
Animation et loisirs en MN	200 €
Association soins palliatifs	100 €
Les jardins partagés	500 €
Un jour un village	500 €
Association Alzheimer	50 €
FNACA	200 €

Souvenir Français	50 €
Patrimoines – vallée du cabardès	50 €

L'assemblée est en attente du devenir de l'équipe adulte afin de délibérer pour une attribution de subvention ou pas pour l'OMSM.

De plus, le GFC, comptant 206 jeunes licenciés, demande une subvention exceptionnelle. L'assemblée décide de participer à l'achat de buts de football à 8 ainsi que de filets pour un montant approximatif de 3000.00 €.

Il est précisé que les associations peuvent faire une demande de subvention exceptionnelle en cas de projet supplémentaire. Ces demandes seront examinées lors des séances de conseil.

PROJET NOUVEL EHPAD PARCELLE CADASTRÉE SECTION A N°1053

Le projet de construction du nouvel Ehpads progresse. Le permis de construire sera a priori déposé fin juin – début juillet.

Une question essentielle se pose quant à l'accès de ce nouvel établissement : soit un accès par le rond-point situé à la sortie du village mais qui passerait directement sur la zone humide, soit un passage face à la rue Jules Ferry (petit rond-point après La Poste).

Pour cette deuxième option, il est nécessaire de céder une partie ou la totalité de la parcelle cadastrée section A n° 1053.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour la cession partielle ou totale de cette parcelle et approuve également la parcelle cadastrée section A n° 910 comme compensation de la zone humide

RENOUVELLEMENT CDD

Le contrat d'un agent en CDD du service technique est reconduit pour un an, à savoir jusqu'au 30/06/2026.

DEMANDE EMPLACEMENT FOOD TRUCK

L'itinérant Food Truck est autorisé à s'installer tous les vendredis sur la place du Centre Culturel.

AVIS CONCERNANT LA LOI RELATIVE A L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (APER)

La loi relative à l'APER du 10 mars 2023 encadre d'une part le développement de l'agrivoltaïsme et d'autre part celui des centrales au sol, ces dernières devant respecter un principe de compatibilité avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière.

Ce principe de compatibilité doit se traduire par l'identification, au sein des espaces naturels agricoles et forestiers, de zones de développement inscrites dans un « document-cadre ». Une fois opposable, aucun projet de centrale solaire ne pourra se développer en dehors des zones identifiées.

Une lecture est faite devant l'assemblée de la proposition de document-cadre en application de l'article L.111-29 du Code de l'Urbanisme – Département de l'Aude envoyée par la Chambre d'Agriculture de l'Aude.

Ce document de 14 pages explique la démarche d'élaboration de la cartographie et détaille les cas particuliers non cartographiés prévus par l'article R111-58 du code de l'urbanisme et issus du décret 2024-318 du 08/04/2024. Une liste des parcelles cartographiées désignées par la Chambre d'Agriculture est jointe à ce document. Pour la commune de Saissac, elles sont les suivantes : Picarel le Haut et Bourriac.

Ces parcelles sont situées en co-visibilité avec des axes routiers.

De plus, concernant la zone Picarel le Haut : le menhir dit Pierre levée de Picarel est classé monument historique par arrêté du 21 mars 1949 et La Rigole de la Montagne, est elle-même classée au patrimoine mondial de l'Unesco.

Par conséquent, le conseil municipal donne un avis défavorable à cette proposition.

De plus, l'assemblée décide également de réglementer l'installation de projet de champs photovoltaïques au sol, en indiquant qu'aucune co-visibilité avec les axes routiers suivants : D4/D103/D629/D408/D164/D213 ne sera acceptée ainsi qu'aucune co-visibilité avec le village et les monuments historiques classés (château, Tours, Rigole, Menhir, Bassin du Lampy).

AUGMENTATION COTISATION ASSURANCE VÉHICULES

Le conseil municipal accepte la majoration de la cotisation annuelle qui sera portée de 4708.74 HT au lieu de 3060.50 € HT à compter du 1^{er} janvier 2026 pour le contrat C2024-10513 -Véhicules à moteur de la SMACL, augmentation proposée suite à une hausse de la sinistralité des véhicules depuis le 01/01/2024, date du renouvellement du marché.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET LOTISSEMENT - RÉGULARISATION

Une erreur s'est glissée lors de la saisie du budget du Lotissement 20703 entraînant un budget déséquilibré en fonctionnement. Par conséquent, l'assemblée approuve la décision modificative au budget du lotissement de 2024 suivante :

DF – 71355/042 : - 0.34 €

QUESTIONS DIVERSES

- Approbation d'une décision modificative sur le budget de l'eau/assainissement afin de transférer le tracteur et la cabine de l'actif de ce budget et l'inclure dans le budget de la commune pour un montant de 13 879.69 €
- Un accord de principe est donné pour ne pas préempter sur le terrain cadastré section C n° 85
- Accord pour la location d'un gîte rue Bertrand de Saissac pour le mois d'Août.
- Un tirage au sort de deux personnes est effectué pour faire partie du jury d'assises
- Lecture d'un courrier de l'académie de Montpellier pour des projets d'équipements sportifs de proximité
- Les derniers emplacements dans l'extension du cimetière côté caveau ont été vendus – Quid des prochains emplacements
- Aucune suite n'est donnée concernant les devis (Digit et Luminescence) reçus pour les panneaux lumineux
- **Côté château :**
- une proposition a été faite pour faire une soirée dansante avec casque individuel au château : pour des raisons de sécurité, cette proposition a été rejetée – « le mois des

peintres » au mois de juin : toutes les œuvres peintes à cette occasion seront exposées jusqu'aux journées du patrimoine – le bulletin d'inscription pour la réservation du livre de Nathalie Nahoum et Paul Palau est disponible dans les commerces et Panneau pocket – une soirée pour ce livre est prévue au château le 18 juillet 2025 - Pour les troupes présentes aux médiévales, tout est calé, reste la restauration, les réponses de l'appel à candidatures sont attendues avant le 15 juin prochain

- Le questionnaire sur le devenir du vieux village sera inséré dans le prochain bulletin municipal ainsi qu'un projet de chantier de nettoyage des chemins qui pourra être fait en collaboration avec les associations du village.
- Point sur les travaux en cours du village : l'aménagement du lotissement La Bourdette sera terminé courant septembre, deux appels d'offres déposés : pour l'aménagement paysager du vallon de l'Aigubelle – site de la cascade et signalétique – et la réparation de l'ouvrage d'art situé à la Promenade – les travaux pour l'installation de la bâche à incendie sont en cours à proximité de la salle polyvalente sportive

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 30

Le Maire,

